

L'IREQ

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de L'IREQ

M. JEAN A GUÉRIN, EX-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE, RÉCEMMENT RECRUTÉ PAR HYDRO-QUÉBEC POUR REMPLIR LES FONCTIONS DE VICE-PRÉSIDENT EXPLORATION - PÉTROLE ET GAZ, A ACCEPTÉ DE NOUS ACCORDER UNE ENTREVUE. L'IREQ S'EST RENDU À SES BUREAUX DE QUÉBEC AFIN DE LE QUESTIONNER SUR LE PLAN D'EXPLORATION PÉTROLE ET GAZ NATUREL 2002-2010.

L'EXPLORATION GAZIÈRE: une activité à haut risque

EN PLUS DU FAIT QU'IL A ÉTÉ PRÉSIDENT DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE, DEPUIS SA CRÉATION JUSQU'EN 2002, M. GUÉRIN POSSÈDE UN PARCOURS QUI L'A PRÉPARÉ À OCCUPER SES FONCTIONS ACTUELLES. IL A NOTAMMENT OCCUPÉ LE POSTE DE VICE-PRÉSIDENT DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES (SOQUIP), DE 1981 À 1988, ET CELUI DE DIRECTEUR EXÉCUTIF DU CONSORTIUM SOLIGAZ, DE 1988 À 1993.

L'IREQ : Pour le bénéfice de nos lecteurs, pourriez-vous nous faire part de ce nouveau mandat ?

M. GUÉRIN : « Notre mandat, explique-t-il, c'est d'agir comme catalyseur afin d'attirer des compagnies majeures au Québec et les intéresser à investir des centaines de millions de dollars avec nous pour développer le potentiel

gazier et pétrolier du Québec. (...) C'est d'explorer le bassin sédimentaire québécois terrestre et marin. (...) C'est, ajoute-t-il, un peu la continuation d'une partie de la mission de SOQUIP, mais avec plus de moyens techniques et financiers. » Les activités de la Vice-présidence Exploration - Pétrole et Gaz ont débutées en septembre 2002 avec une équipe composée actuellement de 8 personnes et qui pourrait se développer avec le temps et atteindre un maximum de 25 personnes. Elle travaille en étroite collaboration avec une trentaine de scientifiques provenant des différentes universités québécoises, avec l'Institut français du pétrole (IFP), de même qu'avec la Commission géologique du Canada. Elle

dispose d'un budget de 330M\$ pour une période de 9 ans (2002-2010), soit 30M\$ réservés à la péninsule gaspésienne et 300M\$, au Golfe et à l'estuaire du Saint-Laurent. « On s'attend à générer des investissements de 1,5 milliard de dollars dans l'exploration, si la chance nous sourit », nous dit-il. Quatre milliards additionnels dans le développement et l'exploitation pourraient être générés, s'il y avait une découverte. Plusieurs indicateurs pétroliers et gaziers ont été découverts dans cette zone. À titre d'exemple, il mentionne que la seule structure de Old Harry pourrait contenir jusqu'à 5000 Bcf, soit l'équivalent de 25 années de consommation, laquelle se situe à 200 Bcf par année. Mais, nous ne devons pas perdre de vue que « la certitude absolue, c'est le forage », comme l'a dit lui-même M. Guérin au cours de cet entretien. Le potentiel géologique est surtout gazier, nous a-t-il précisé, mais on peut y trouver aussi du pétrole. Si on devait en découvrir, le transport étant plus économique et facile que pour le gaz, cela prendrait des réserves moins grandes pour avoir un projet économiquement rentable, alors que ça en prendrait plus pour ce qui est du gaz.

L'IREQ : Où la division Pétrole et Gaz se rattache-t-elle dans l'organigramme d'Hydro-Québec et pourquoi se trouve-t-elle séparée de HQ Production ?

M. GUÉRIN : La division Pétrole et Gaz, dont le président est Michel Gourdeau, est une cinquième division d'Hydro-Québec s'ajoutant aux quatre divisions déjà existantes. En amont, précise M. Guérin, on retrouve les activités d'exploration et, en aval, les placements d'Hydro-Québec dans Noverco, Gaz Métropolitain (distributeur de gaz) et Enbridge (transporteur de gaz et pétrole et distributeur gazier). À ces activités de distribution et de transport, s'ajoutent donc des activités de production qui n'appartiennent pas à la production d'Hydro-Québec.

Si les gisements s'avèrent prometteurs, c'est 1200 kilomètres de gazoduc qu'il faudra construire et raccorder au réseau existant pour un coût d'environ 2 milliards de dollars. Ce nouveau gazoduc alimenterait à la fois le marché de Boston et celui du Québec. Mentionnons que contrairement à l'électricité (électron), la marchandise dans le cas du gaz (molécule) n'est pas réglementée.

L'IREQ : À la lecture du Plan d'exploration pétrole et gaz naturel d'Hydro-Québec 2002-2010, il est clair que les activités d'exploration prévues visent principalement l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Les spécialistes de Pêches et Océans s'inquiètent, les environnementalistes désapprouvent. Existe-t-il des études environnementales indépendantes relativement aux impacts des explorations sismiques ?

M. GUÉRIN : « Des milliers et des milliers de kilomètres de lignes sismiques ont été tirées dans cette zone-là depuis 20 ou 25 ans et jamais personne ne s'est inquiété de rien. » Les lignes sismiques se comparent un peu à une échographie, explique-t-il. On procède par détonations d'air sous l'eau, lesquelles peuvent aller jusqu'à 200 décibels, et le rebondissement de l'onde sur les différentes couches géologiques est enregistré par le géophone traînant du bateau. « L'impact sur

l'environnement, quant à nous, est presque nul. Ça se fait partout dans le monde, dans la Mer du Nord, dans le Golfe du Mexique, dans l'Est canadien, et ce depuis des années. Il y a eu un moratoire sur les levés sismiques autour du Cap Breton, car ils se faisaient principalement près des berges. Il y a des précautions à prendre.» Les gens s'inquiètent pour l'ouïe des baleines mais, se voulant rassurant, M. Guérin nous précise que lors de levés sismiques, «un bateau de reconnaissance se promène et si des baleines se trouvent à proximité, un signal est envoyé progressivement afin de permettre à ces dernières de quitter la zone.» Il y a tout de même des études d'impact qui sont en cours sur la vie marine, finit-il par rajouter.

L'IREQUOIS: Au lendemain de la ratification du Protocole de Kyoto, ce nouveau projet d'exploitation d'hydrocarbures est-il compatible avec nos engagements à réduire nos émissions de GES et nos objectifs de développement durable?

M. GUÉRIN: «Selon moi, oui. D'abord, il faut réduire les émissions de CO₂, et le gaz naturel est privilégié par rapport au

Harry, on voit que des investissements considérables seront faits pour une période d'environ 12, tout au plus 15 ans de production, après quoi on aura probablement épuisé ce gisement. Y a-t-il d'autres explorations qui se feront en parallèle?

M. GUÉRIN: C'est un nombre typique d'années pour produire un bassin. Mais, il y a d'autres structures que celle de Old Harry qui ont été identifiées, bien que cette dernière est la mieux délimitée. On espère des découvertes importantes au cours de ce premier budget, ce qui nous permettra de générer des investissements et de poursuivre nos activités.

L'IREQUOIS: Les investissements de 330 M\$ prévus par Hydro-Québec ne seraient-ils pas mieux investis dans la recherche de nouveau mode de production, de nouvelles technologies?

M. GUÉRIN: «Un n'exclut pas l'autre, il faut faire les deux.» Il ajoute : «On a un potentiel gazier à explorer chez nous, si on ne le faisait pas, on poserait là un geste irrationnel.»

L'IREQUOIS: Le 2 décembre 1998, un moratoire a été émis sur l'allocation de permis d'exploration. Le gouvernement du Québec tente de conclure une entente avec le gouvernement fédéral visant la levée de ce moratoire. Êtes-vous optimiste?

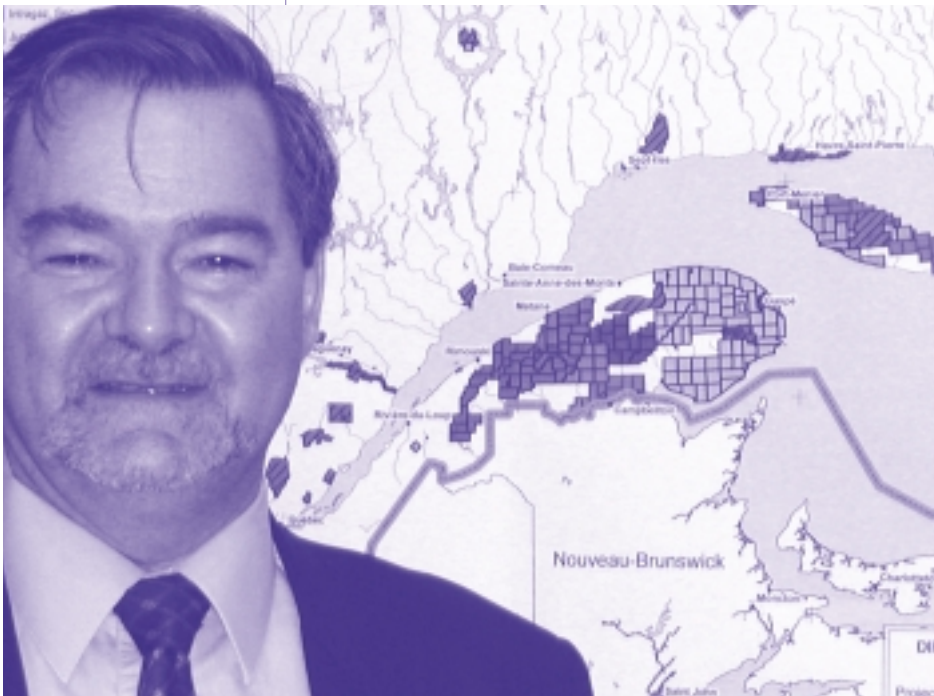
M. GUÉRIN: Il explique qu'à l'ouest de la pointe de l'île d'Anticosti la juridiction du Québec est reconnue, et ce depuis 1763. Il n'en va pas de même pour la zone du golfe du Saint-Laurent. Il poursuit en mentionnant qu'entre 1985 et 1987, les provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse se sont entendues avec Ottawa, mais ce sans préjudice sur la propriété de la ressource. C'est donc dire qu'il y a entente pour développer conjointement un territoire avec un partage des redevances, sans qu'il y ait pour autant concession sur la propriété de la ressource. La question de la propriété de la ressource demeure entière et sera réglée plus tard. C'est ce même type d'entente que veut conclure le Québec avec le fédéral. Une fois le moratoire levé, des blocs du territoire seront mis en nomination et on procédera alors par appels d'offre. Concernant la levée du moratoire, M. Guérin est optimiste «puisqu'il existe deux précédents, ce sera probablement pour bientôt.»

L'IREQUOIS: D'ici la levée du moratoire, quelles sont les activités qui pourront être effectuées dans cette zone?

M. GUÉRIN: «En attendant, on travaille à partir de vieux relevés sismiques qu'on essaie de retraiter avec des ordinateurs modernes afin de voir si on ne peut pas obtenir une meilleure lecture des structures souterraines. On travaille sur 1000 kilomètres de vieilles lignes sismiques acquises par Pétro-Canada et Imperial Oil. On veut également acquérir 2500 kilomètres, à l'automne, pour obtenir de nouvelles données.» Ajoutant que «comme ça on saura où mettre notre argent avec nos partenaires, lorsque les blocs seront mis en nomination». Voulant rappeler certains faits historiques, M. Guérin indique que «dans toute l'histoire du Québec, depuis 1860, seul 725 puits ont été forés. (...) Alors qu'en 2001, en Alberta, il s'en faisait 1000 par mois». M. Guérin tient à souligner le fait que pour Hydro-Québec, il s'agit d'un retour à une première mission, puisque «le premier puits foré

pétrole, comme le thermique est privilégié par rapport au charbon. C'est compatible avec Kyoto, dans la mesure où on trouve des ressources moins polluantes que le pétrole et le charbon. De plus, comme les réserves de gaz naturel déclinent de façon très rapide en Amérique, soit l'équivalent d'environ 20% par année, il faut donc trouver d'autres sources d'approvisionnement. Ce qu'on veut faire ce n'est pas augmenter la consommation — laquelle est stable depuis une dizaine d'années —, mais diversifier notre portefeuille énergétique. Actuellement, on achète tout notre gaz dans l'Ouest canadien à des prix toujours plus élevés, car la ressource est en décroissance. De plus, les coûts de transport ont augmenté de près de 50 % depuis 1999, dû au fait que le tarif est réglementé et qu'il y a une sous-utilisation du gazoduc. Le stockage du gaz est également à son minimum.»

L'IREQUOIS: Dans le cas spécifique de la structure de Old



dans le Golfe l'a été par Hydro-Québec et Texaco, en 1970, sur l'île Brion».

L'IREQUOIS: Aucun débat public n'a eu lieu sur la pertinence de telles activités. L'exploration pétrolière et gazière est «une activité à haut risque», le risque en vaut-il réellement la chandelle?

M. GUÉRIN: Pour l'instant, nous ne sommes qu'en phase exploratoire. Même dans cette phase, les mesures, comme je l'ai mentionné, sont prises pour protéger les baleines et autres espèces. Une fois arrivé à l'étape de l'exploitation, les choses se feront selon les règles et en toute conformité avec les lois et règlements régissant ce secteur d'activité.

L'IREQUOIS: En terminant, le Plan d'exploration pétrole et gaz naturel d'Hydro-Québec 2002-2010 est-il disponible pour les employés qui voudraient en prendre connaissance?

M. GUÉRIN: Pour les gens intéressés, indique-t-il, il est possible d'obtenir le Plan en contactant M. André Rivest à la Vice-présidence Exploration - Pétrole et Gaz d'Hydro-Québec.

**BERNARD SAULNIER,
GEORGES GABA ET
JOHANNE LAPERRIÈRE**

L'employeur peut-il recourir à des contractuels?

La Direction peut-elle recourir à des contractuels pour faire effectuer le travail normalement exécuté par des chercheurs syndiqués? Pour répondre à cette question, mentionnons d'abord que le SPSI détient un certificat d'accréditation qui définit l'unité de négociation qu'il représente. L'accréditation confère à une association syndicale, en l'occurrence le SPSI, le droit exclusif de représenter un groupe de salariés, les chercheurs, et de négocier leurs conditions de travail. Le certificat d'accréditation, qui figure à l'appendice A de la convention collective, spécifie que toute personne ayant des fonctions et responsabilités inhérentes à cette catégorie de salariés, et qui est affectée à un emploi de recherche ou à un des différents laboratoires, et travaille sur un des sites de l'Institut de recherche, soit à l'IREQ ou au LTE, est couverte par le SPSI. Sont exclus les boursiers ou étudiants universitaires, dont le nombre total ne peut cependant excéder 15% du nombre d'employés dans une unité administrative donnée (art. 33.06 de la convention collective).

L'employeur et le syndicat sont liés par ce certificat d'accréditation et ne peuvent se dérober à leurs obligations. Un chercheur embauché par la Direction est automatiquement couvert par la convention collective et assujéti à la cotisation syndicale. C'est ce qu'on appelle la formule Rand. En contre-partie, il a l'assurance que ses conditions de travail ne pourront être modifiées par l'employeur sans l'accord du syndicat et qu'elles seront les mêmes que celles de ses collègues.

Advenant le cas où l'employeur ne respecte ni l'accréditation, ni la convention collective, et embauche une personne à contrat pour effectuer des tâches normalement dévolues aux chercheurs, il est possible d'intenter deux types de recours pour remédier à la situation. Le premier consiste à loger une requête en vertu de l'article 39 du Code du travail à la Commission des relations du travail, afin que celle-ci détermine si cette personne est salariée et comprise dans l'unité de négociation du SPSI. Le second recours dont dispose le syndicat est le dépôt d'un grief réclamant le versement des cotisations syndicales et l'assujettissement de la personne à la convention collective afin de protéger ses droits. Mais, **pour agir, le syndicat doit d'abord être au courant** qu'un tel cas existe. Nous comptons sur votre vigilance et votre habituelle collaboration pour nous signaler tout cas d'embauche de contractuels afin que ceux-ci puissent bénéficier des mêmes droits que vous.

JOHANNE LAPERRIÈRE
Conseillère syndicale

«LES BALEINES DÉRANGÉES»

SERONT

[par le bruit du canon à air comprimé] dans un rayon de 20 km, sans parler des blessures graves qu'elles pourraient subir, selon Émilien Pelletier, océanographe à l'Institut des sciences de la mer, affilié à l'Université du Québec à Rimouski. Dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, de 20 km en 20 km, on arrive rapidement à une côte, remarque M. Pelletier. À Tadoussac, capitale nord-américaine de l'observation des baleines, 25 km séparent les deux rives. À Rimouski, c'est 50 km. Entre l'île d'Anticosti et l'archipel de Mingan, il y en a pour environ 80 km avant d'atteindre la côte gaspésienne.»

Extrait d'un article de Charles Côté paru dans La Presse du 31 mars 2003.

Histoire de ballon

UN HOMME EN BALLON S'EST ÉGARÉ. Il perd de l'altitude et aperçoit une femme au sol. Il descend encore et lui crie : «Excusez -moi, pourriez vous m'aider? J'ai promis à un ami de le rejoindre d'ici une heure et je ne sais pas où je me trouve.» La femme lui répond : «Vous êtes dans un ballon à environ 10 mètres du sol. Vous vous trouvez entre 40 et 41 degrés de latitude Nord et entre 59 et 60 degrés de longitude Ouest.»

«VOUS DEVEZ ÊTRE INGÉNIEUR», DIT L'HOMME. «Oui», répond la femme, «Comment le savez vous?» «Eh bien», dit l'homme, «tout ce que vous m'avez dit est correct techniquement, mais je n'ai aucune idée de ce que je dois faire de vos informations, et le fait est que je ne sais toujours pas où je suis. En toute franchise, vous ne m'avez pas beaucoup aidé. Vous avez tout au plus retardé encore mon voyage.»

LA FEMME RÉPOND : «VOUS DEVEZ ÊTRE UN GESTIONNAIRE ». «Oui», répond l'homme, «comment le savez vous?» «Eh bien»,dit la femme, «vous ne savez ni où vous êtes, ni où vous allez. C'est une grande masse d'air chaud qui vous a placé dans votre position actuelle. Vous avez fait une promesse sans avoir aucune idée de la manière dont vous alliez pouvoir la tenir, et vous attendez des gens en dessous de vous qu'ils résolvent vos problèmes. Le fait est que vous êtes exactement dans la même situation qu'avant notre rencontre, mais maintenant c'est de ma faute.»

syndicalisme revendicateur ou innovateur, de combat ou de partenariat?

Telle est la question.

La réponse semble toutefois résider dans une cohabitation de ces modèles. « Désormais, il faut [pour les syndicats] savoir s'entendre avec les patrons, mais aussi défendre l'intérêt des membres; mobiliser les membres sur des objectifs de production, mais défendre des conditions satisfaisantes de travail; arbitrer, pour raison de flexibilité ou de rendement, des conflits entre les catégories de métiers, entre diverses catégories d'emploi (permanents, temporaires, réguliers, surnuméraires, etc.), entre générations de travailleurs (ceux qui partent, ceux qui restent), entre individus (conflits interpersonnels), [...] répondre aux appels pressants des membres qui présentent des cas de détresse psychologique, [...] occuper l'espace public et projeter une image « positive » [...]¹. Défi de taille.

Pour ceux qui veulent savoir où s'en va le mouvement syndical, rendez vous à l'adresse suivante : <http://radio-canada.ca/radio/affaires>. Cliquez sur l'option Reportages récents et vous pourrez ainsi entendre le reportage du 3 mai 2003 ayant pour titre L'état de santé du mouvement syndical. Roger Laporte y analyse la question avec Ghyslaine Dufour, ex-président du Conseil du patronat, Gérald Larose, ex-président de la CSN et Paul-André Lapointe, professeur en relations industrielles de l'Université Laval.

Quel rôle peuvent encore jouer les syndicats quand les multinationales déplacent leurs usines d'un continent à l'autre? Comment sensibiliser des travailleurs à domicile aux problèmes d'autres travailleurs eux aussi isolés? Dans un univers où l'économie de marché semble devenue le nouvel évangile, être de gauche a-t-il encore un attrait? Voilà quelques-unes des questions que pose le documentaire de Jocelyn Desjardins et de Claude Godin. Ça vous intéresse... alors tapez l'adresse suivante : <http://radio-canada.ca/radio/idees>. Choisissez l'option Guide des documentaires et sélectionnez la période de mars 2003. Vous pourrez ainsi écouter le document archivé intitulé Le Syndicalisme aujourd'hui tout en mangeant votre sandwich.

¹ Le travail et ses malentendus, Enquêtes en psychodynamique du travail au Québec, Éditions Octares, pp.57-58

JOHANNE LAPERRIÈRE
Conseillère syndicale

Un ingénieur à l'Énergie

Le 29 avril dernier, le premier ministre Jean Charest présentait son Conseil des ministres. On apprend alors que **M. Sam Hamad**, député de Louis-Hébert, hérite des fonctions de **ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs**. M. Hamad qui est détenteur d'une maîtrise en génie civil et d'une autre en gestion, était, avant cette nomination, vice-président principal du Groupe Roche, firme de génie conseil comptant 850 employés. Certains d'entre vous le connaissez peut-être, puisque M. Hamad a agi à titre de vice-président de l'Ordre des ingénieurs du Québec durant cinq mandats. Lysiane Gagnon de La Presse qualifiait M. Hamad de « recrue prometteuse de la nouvelle équipe ». L'histoire nous le dira...

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSI, 210, boul. Montarville, bureau 3014, Boucherville, (Qc) J4B 6T3

téléphone: (450) 449-9630
télécopieur: (450) 449-9631
courriel: secretariat@spsi.qc.ca
<http://www.spsi.qc.ca>

Comité de rédaction
Georges Gaba, *chercheur*
Bernard Saulnier, *chercheur*
Johanne Laperrière, *conseillère syndicale*

Conception graphique
Guylaine Hardy

Impression
Imprimerie Daniel Boulet inc.

Les articles publiés dans L'Irequis reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPSI et ses officiers.



Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2003

Pour un plus grand rayonnement

__ Nous vous rappelons que la version intégrale de ce bulletin, format « pdf », se retrouve sur le site Web du SPSI sous la rubrique « Journal L'IREQUIS » figurant en marge.

